



IV. COMMISSIONS LIFRAS > ENSEIGNEMENT > PLONGEES > Matériel de plongée

Tableau d'application au 1er janvier 2009.

Non brevetés et 1*	Hors eaux dévolues aux épreuves	Eaux dévolues aux épreuves
Palmes, masque, tuba	Obligatoire	
Vêtement		
Système de stabilisation		
Bouteille + manomètre ou gestion d'air		
Tables et montre (ou chrono)		
Couteau ou cisaille		
2 sources de gaz respirables		
2 détendeurs sur 2 sorties		
Compas, sifflet, parachute		
Profondimètre / timer ou ordinateur		
Lampe	Recommandé	Obligatoire en Zélande
Dragonne	Recommandé si courant ou visibilité réduite	Obligatoire en Zélande

A partir du brevet 2*	Hors eaux dévolues aux épreuves	Eaux dévolues aux épreuves
Palmes, masque, tuba	Obligatoire	
Vêtement		
Système de stabilisation		
Bouteille + manomètre ou gestion d'air		
Couteau ou cisaille		
2 sources de gaz respirables *		
2 détendeurs sur 2 sorties *	Recommandé	Obligatoire
Compas, sifflet	Obligatoire	
Profondimètre / timer ou ordinateur		
Back up décompression (ordinateur ou table et montre/chrono)		
Parachute	Obligatoire	Obligatoire sauf carrière
Lampe	Recommandé	Obligatoire en Zélande
Dragonne	Recommandé si courant ou visibilité réduite	Obligatoire en Zélande et en plongée sous glace

* Règle des deux détendeurs

Tous les plongeurs ainsi que tous les instructeurs doivent être équipés lors de plongées en eaux libres, de deux sources de gaz respirable.

A partir du brevet plongeur 2*, en EAO les sources de gaz respirable doivent être constituées de deux détendeurs complets (premier et second étage) branchés chacun sur une des deux sorties de la bouteille.

Lors de plongées en fosse (par exemple NEMO) le plongeur respectera la réglementation imposée par le gestionnaire.